

Image not found or type unknown



depart d'une majeure du domile familiale et pension alimentaire

Par **baloucyn**, le **17/06/2019** à **14:01**

bonjour,

ma fille agée de 18 ans le 2/07 quitte le domicile de sa maman qui en a la garde. ni sa mere ni moi meme ne sommes d'accord pour ce depart.

elle part vivre a plus de 800 km avec son petit ami. elle n'a pas de travail et ne poursuit pas ses etudes

jusqu'à ce jour je versai une pension alimentaire à sa mère pour participer aux frais

est ce que je dois toujours payer cette pension alimentaire.